DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-58 – (5)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents** :
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés** : Élodie PAULS, Romain BRETON

- **Était absent** : Kévin PHALIP

- **Procuration** : Élodie PAULS à Anne THEVENOT

- **Secrétaire de séance** : Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-58 – (5) / Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°4127 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault du 20 avril 2026, relative à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et ses communes membres ;

Considérant que l'organe délibérant de l'établissement détermine la composition à la majorité des deux tiers, qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant que les membres de la CLECT doivent être des conseillers municipaux désignés par leur Conseil municipal,

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Anne THEVENOT, titulaire, et Monsieur Karim HADDAD, suppléant.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **DÉSIGNE** Madame Anne THEVENOT en qualité de titulaire et Monsieur Karim HADDAD en qualité de suppléant pour représenter la Commune de Saint-Pargoire au sein de la CLECT instituée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com